



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS NATIONALES

DU

SPORT KIN-BALL®

Saison 2014-2015

Édité le 18/07/2014

1. PRÉAMBULE	4
2. CHALLENGES ET RECOMPENSES.....	4
3. CONDITIONS D'ENGAGEMENT.....	4
3.1 Engagement d'une équipe	4
3.2 Engagement des joueurs.....	4
4. FORMULES DES COMPETITIONS	5
4.1 Championnats	5
4.2 Modalités de classement	5
4.3 Nombre de joueurs.....	5
4.4 Liste des joueurs.....	5
4.5 Remplacement de joueur.....	5
4.6 Prêt de joueur	6
4.7 Changement d'équipe au sein d'un même club.....	6
4.8 Report de match.....	6
4.9 Inversion de match dans une journée.....	7
5. OBLIGATION D'ARBITRAGE	7
5.1 Diplômes.....	7
5.2 Arbitres des matchs.....	7
5.3 Feuilles de match.....	7
6. ORGANISATION DES COMPETITIONS NATIONALES.....	7
6.1 Dates	8
6.2 Horaires	8
6.3 Déplacements	8
7. ORGANISATION D'UNE JOURNEE DE CHAMPIONNAT.....	8
7.1 Mise en place	8
7.2 Salles	8
7.3 Matériels.....	9
7.4 Sécurité et respect du jeu	9
7.5 Promotion.....	9
8. DEROULEMENT D'UN MATCH	9
8.1 Règles du jeu	9
8.2 Modalités de jeu.....	10
8.3 Licences	10
8.4 Présence sur le banc	10

8.5 Résultat d'un match	10
8.6 Forfait d'une équipe	10
8.7 Sanction suite à un Carton jaune ou rouge	10
9. SANCTION FINANCIERE A L'ISSUE D'UN MATCH.....	10
10. RECLAMATIONS, LITIGES	11
11. NON PREVUS	11
Annexe A : Formule 3 périodes gagnantes de 13 points	12
Annexe B : Formule du championnat.....	13
Championnat féminin :.....	13
Championnat masculin :.....	13
Annexe C : Calendrier prévisionnel.....	15
Annexe D : critères en cas d'égalité.....	16

1. PRÉAMBULE

Le présent règlement général concerne les compétitions nationales organisées par la F.K.B.F. lors de la Saison 2014-2015 :

- Championnats de France : - Masculin
- Féminin

Des modifications peuvent y être apportées au cours de la saison. Toutes les personnes concernées en seront informées.

2. CHALLENGES ET RECOMPENSES

Le vainqueur de chaque compétition nationale reçoit un trophée, sur lequel est gravé le nom de l'équipe championne.

Ces trophées sont confiés pour une durée d'un an aux équipes victorieuses dont les clubs auront soin d'y faire graver leur nom et le millésime correspondant, à l'emplacement prévu à cet effet. Ils devront en faire retour à la F.K.B.F. à leurs frais et risques, en parfait état de propreté, au moins un mois avant la date de nouvelle attribution.

En cas de manquement, la F.K.B.F. fera exécuter la remise en état ou, en cas de non restitution, procédera au remplacement, aux frais du club qui en avait la garde.

3. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

3.1 Engagement d'une équipe

Pour participer à une compétition nationale, les clubs doivent :

- être affiliés à la F.K.B.F. et à jour de leur ré-affiliation
- s'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur de la F.K.B.F.

La date limite d'inscription des équipes est définie en Annexe B : Formule du championnat.

Le montant de l'affiliation des clubs à la FKBF est fixé à 50 euros par club.

Le montant des droits d'engagement aux compétitions nationales pour la Saison 2014-2015 est fixé à 30 euros par équipe engagée.

Le montant devra être réglé avant le début du championnat, sur facture (ou au cours de la première journée).

En cas de non paiement, le bureau fédéral peut procéder au remplacement du club défaillant.

3.2 Engagement des joueurs

Pour participer à une compétition nationale, un joueur doit :

- être inscrit dans un club affilié à la F.K.B.F. et inscrit par son club aux compétitions nationales.
- s'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur de la F.K.B.F.

Pour pouvoir participer aux rencontres, un joueur :

- doit être âgé de plus de 16 ans dans l'année civile du début du championnat
- un surclassement est possible d'1 an sur avis médical à partir de 15 ans.
- Tout joueur de moins de 15 ans sera refusé.

Les montants des droits d'engagement aux compétitions nationales pour la Saison 2014-2015 sont fixés à 10 euros par joueur engagé et devront être réglés par le club. En cas de non paiement, le bureau fédéral peut

procéder au remplacement du club défaillant et empêcher la participation du joueur à une journée de compétition.

Pour une première année en championnat de la part d'un club, la cotisation par joueur sera de 5 euros.

4. FORMULES DES COMPETITIONS

4.1 Championnats

Les structures des championnats nationaux masculins et féminins sont données en Annexe B : Formule du championnat

4.2 Modalités de classement

Les modalités de classement sont données en Annexe A : Formule 3 périodes gagnantes de 13 points et Annexe B : Formule du championnat.

4.3 Nombre de joueurs

Le nombre de joueurs maximum par journée et par équipe est de 10, avec 8 inscrits par rencontre inscrits sur la feuille de match. Le minimum est de 4 joueurs.

4.4 Liste des joueurs

Un joueur appartient à une équipe dès qu'il a joué un match pour celle-ci. Il ne peut donc pas jouer pour une autre équipe sauf s'il est remplaçant, (voir 4.5 Remplacement de joueur), prêté (voir 4.6 Prêt de joueur) ou bien changé d'équipe par son club (voir 4.7 Changement d'équipe au sein d'un même club).

4.5 Remplacement de joueur

Une équipe ayant des joueurs blessés ou absents lors d'une journée de championnat peut faire appel à un remplaçant sous certaines conditions:

- Il ne peut y avoir qu'un seul remplaçant par équipe et par match.
- Une équipe qui fait appel à un remplaçant doit aligner au maximum 4 joueurs par match. C'est à dire que sans lui l'équipe ne pourrait jouer. *Exemple : 3 joueurs de l'équipe + 1 remplaçant.*
- Pour être remplaçant, un joueur doit être licencié dans le même club que l'équipe pour laquelle il sera remplaçant.
- Tout joueur licencié peut être remplaçant, cependant on ne peut être remplaçant qu'un seul match par saison.
- Une femme ne peut être remplaçante lors d'un match masculin et un homme ne peut être remplaçant lors d'un match féminin.
- Un joueur suspendu ne peut être remplacé.
- Un joueur faisant partie d'une équipe en D1 masculine (division fixe) ne peut pas descendre en division inférieure.

La fédération se réserve le droit de disqualifier toute équipe qui ne respecte pas ces conditions. Le fait qu'un joueur soit remplaçant sur un match sera notifié sur la feuille de match.

4.6 Prêt de joueur

Une équipe d'un club dont c'est la première année d'inscription aux championnats ayant des joueurs blessés ou absents lors d'une journée de championnat peut faire appel à un joueur prêté par un autre club sous certaines conditions:

- Il ne peut y avoir qu'un seul joueur prêté par équipe et par match.
- Une équipe qui fait appel à un joueur prêté doit aligner au maximum 4 joueurs par match. C'est à dire que sans lui l'équipe ne pourrait jouer. *Exemple : 3 joueurs de l'équipe + 1 joueur prêté.*
- Tout joueur licencié peut être joueur prêté, cependant on ne peut être joueur prêté qu'un seul match par saison.
- Une femme ne peut être joueuse prêtée lors d'un match masculin et un homme ne peut être joueur prêté lors d'un match féminin.
- Un joueur suspendu ne peut être remplacé par un joueur prêté.
- Un joueur faisant partie d'une équipe en D1 masculine (division fixe) ne peut pas descendre en division inférieure.

La fédération se réserve le droit de disqualifier toute équipe qui ne respecte pas ces conditions. Le fait qu'un joueur soit joueur prêté sur un match sera notifié sur la feuille de match.

NDLR : Ce point n'est applicable dans le championnat masculin qu'à partir de la 2ème phase. Dans le championnat féminin, ce point est applicable à tout moment.

4.7 Changement d'équipe au sein d'un même club

Pour les clubs engageant plusieurs équipes dans différents championnats (par exemple une équipe en D1 Masculine et une autre en D2 masculine), il est possible de transférer un joueur d'une équipe à une autre au cours de la saison. Pour cela, les conditions sont les suivantes :

- Le joueur arrivant dans l'équipe ne peut pas avoir joué dans une équipe de même division que celle dans laquelle il arrive (Ex : on ne passe pas d'une équipe de D1 Masculine à une autre équipe de D1 Masculine de son club).
- Le transfert est définitif, le joueur ne pourra plus jouer pour son ancienne équipe (sauf cas de remplacement de joueur (sauf s'il en a déjà fait un)).
- Il ne peut y avoir qu'une seule « arrivée » en transfert par équipe. (Cas particulier : pour une création d'équipe entre les deux phases du championnat, plusieurs joueurs peuvent compléter cette équipe sans limite de nombre).

Le fait qu'un joueur change d'équipe sera notifié sur la feuille de match.

NDLR : Ce point n'est applicable chez les hommes qu'entre la D1 et la D2 (pour sa 1ère phase), puis entre les 3 niveaux (à partir de la 2ème phase). Chez les femmes, ce point ne sera applicable qu'à partir de la 2ème phase.

4.8 Report de match

Une équipe peut demander, par l'intermédiaire de son club, le report d'un match au plus tard 1 mois avant la date de la journée en question. La fédération envisagera la possibilité du report de ce match en fonction des créneaux disponibles dans les journées restantes ou en analysant la possibilité d'inverser le match en question avec un autre match d'une autre journée. Si la possibilité de report est acceptée par la fédération, celle-ci avisera les 2 autres équipes concernées afin de savoir si celles-ci acceptent le report. Si tel est le cas, le report sera confirmé. Sinon, le match aura lieu à la date prévue.

Les demandes devront être exceptionnelles et justifiées. La justification pourra être transmise aux autres clubs en même temps que la demande si cela est nécessaire. La fédération se réserve le droit de refuser une

demande d'échange non justifiée ou d'imposer un échange de match, si celui-ci est nécessaire pour le bon déroulement de la journée.

4.9 Inversion de match dans une journée

Une équipe peut demander, par l'intermédiaire de son club, le changement d'horaire de son match au plus tard 1 mois avant la date de la journée en question. La fédération envisagera la possibilité de changer l'horaire de ce match en fonction des créneaux disponibles dans la journée ou en analysant la possibilité d'inverser le match en question avec un autre de la même journée.

Si la possibilité de changement d'horaire est acceptée par la fédération, celle-ci avisera les 2 autres équipes concernées afin de savoir si celles-ci acceptent le changement. Si tel est le cas, le report sera confirmé. Sinon, le match aura lieu à la date prévue.

Si le changement implique l'inversion avec un autre match, la fédération avisera les équipes concernées par ce match afin de savoir si celles-ci acceptent le changement. Si tel est le cas, le report sera confirmé. Sinon, le match aura lieu à la date prévue.

Les demandes devront être exceptionnelles et justifiées. La justification pourra être transmise aux autres clubs en même temps que la demande si cela est nécessaire. La fédération se réserve le droit de refuser une demande d'échange non justifiée ou d'imposer un échange de match, si celui-ci est nécessaire pour le bon déroulement de la journée.

5. OBLIGATION D'ARBITRAGE

5.1 Diplômes

Les arbitres du Championnat de France devront obligatoirement être titulaire du diplôme d'arbitre niveau 1 (ou supérieur).

5.2 Arbitres des matchs

Les arbitres des matchs seront désignés avant chaque journée par la commission arbitrage, les désignations prendront en compte les équipes jouant les matchs (ex : en priorité seront désignés arbitres des personnes de clubs non sollicités par le match).

Afin de pouvoir effectuer ces désignations d'arbitrage, chaque club devra fournir la liste des titulaires des diplômes d'arbitre niveau 1, 2 et 3 qui souhaitent arbitrer en championnat, au plus tard 15 jours avant la première journée de championnat, ainsi que l'équipe dans laquelle ces personnes évoluent pour les clubs engageant plusieurs équipes dans un même championnat.

5.3 Feuilles de match

Les feuilles de match sont faites en un seul exemplaire, transmises par la FKBF, imprimées par le club accueillant avant chaque journée, et confiées à la fin de la journée à un membre de la commission arbitrage (ou un autre membre du bureau de la FKBF).

6. ORGANISATION DES COMPETITIONS NATIONALES

6.1 Dates

Les dates de compétition sont déterminées en début de saison par le bureau fédéral. Elles sont disponibles en Annexe C : Calendrier prévisionnel. La composition des matchs sera fixée par le bureau fédéral en début de saison.

6.2 Horaires

Les matchs pourront avoir lieu le samedi de 09h à 20h et le dimanche 9h à 20h. Les horaires des matchs sont fixés par le bureau de la FKBF. Pour la saison en cours, les horaires de démarrage au plus tôt des matchs seront espacés d'une heure et quinze minutes.

Les horaires probables des matchs pour la Saison 2014-2015 seront les suivants :

10h30
11h45
13h00
14h15
15h30
16h45

La salle doit être ouverte et en capacité d'accueillir les joueurs 1 heure avant le premier match. Les clubs recevant les journées pourront faire des demandes relatives à l'ordre des matchs au plus tard 1 mois avant la journée. Ces demandes seront étudiées par la fédération qui validera ou non les demandes.

6.3 Déplacements

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé par la FKBF, quelles que soient les conditions de voyage.

7. ORGANISATION D'UNE JOURNEE DE CHAMPIONNAT

7.1 Mise en place

Le club recevant ou organisateur est tenu de créer les conditions matérielles pour que la rencontre se déroule à l'horaire indiqué sur la feuille de conclusion de rencontre. C'est impératif. Il doit en outre prévoir un temps d'échauffement minimum de 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre. Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.

7.2 Salles

Toutes les salles dans lesquelles se déroulent des rencontres des compétitions nationales doivent être homologuées.

Le club recevant ou l'organisateur doit prévoir :

- une table de marque suffisamment grande
- un tableau de marque conforme aux conditions d'homologation des salles
- un banc de remplaçants pour chacune des équipes

Le club organisateur doit prévoir un moyen pour les joueurs de se restaurer sur place. Si le club est dans l'impossibilité de le faire, il doit prévenir la FKBF.

Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.

7.3 Matériels

Le matériel utilisé au cours des journées de championnat sera celui du club recevant. Le matériel devra permettre une pratique correcte d'un match de kin-ball (échauffement compris). En résumé, il faudra :

- 4 ballons (+ baudruches)
- 1 (ou 2) marqueur(s)
- 1 gonfleur
- 8 chasubles de chaque couleur

Si un club ne peut pas avoir tout le matériel demandé, il peut dans un premier temps demandé le matériel d'un autre club.

En cas de grande difficulté à réunir du matériel, la FKBF pourra prêter son matériel :

- gratuit la première année d'affiliation
- de 1 à 15 licenciés (toutes catégories confondues) => 25 euros
- de 16 à 30 licenciés => 50 euros
- de 31 à 50 licenciés => 75 euros
- 51 et plus => 100 euros

En cas de dégradation du matériel du club recevant, la FKBF remboursera dans les conditions suivantes :

- Baudruche explosée : remplacement par une autre baudruche
- Dans tous les autres cas, les éventuelles réparations seront à la charge du club.

Les arbitres choisissent le ballon de chaque rencontre.

Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.

7.4 Sécurité et respect du jeu

Les clubs recevant ou organisateurs sont chargés de la police du terrain. À ce titre, ils sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion d'une rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public.

Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le score et expliciter quelques règles, sans gêner le jeu. Il devra renoncer à tout commentaire visant à prendre parti pour une équipe.

7.5 Promotion

Les clubs recevant ou organisateurs sont responsables de la promotion des rencontres. Ils doivent à cet effet utiliser tous les moyens à leur disposition, affiches, banderoles, presse écrite, radio, télévision...

La F.K.B.F. se réserve le droit d'imposer le jour (samedi ou dimanche) et l'heure d'une rencontre pour rendre possible une retransmission télévisée en direct ou en différé.

8. DEROULEMENT D'UN MATCH

8.1 Règles du jeu

Les règles appliquées au cours d'un match sont celles du règlement envoyé en même temps que le règlement du championnat.

8.2 Modalités de jeu

Les matchs se dérouleront selon la formule 3 périodes gagnantes de 13 points.
Cette formule est définie dans Annexe A : Formule 3 périodes gagnantes de 13 points.

8.3 Licences

Seuls les joueur(se)s titulaires d'une licence peuvent participer aux championnats nationaux masculins et féminins.

En cas de joueur non licencié sur la feuille de match, le match sera perdu pour l'équipe avec zéro point.

8.4 Présence sur le banc

Seules les personnes inscrites sur la feuille de match pourront se trouver sur les bancs au cours d'une rencontre.

8.5 Résultat d'un match

Les points dispensés à chaque équipe à l'issue d'une rencontre suivront la répartition évoquée dans les Annexe A : Formule 3 périodes gagnantes de 13 points et Annexe B : Formule du championnat.

8.6 Forfait d'une équipe

Si une équipe venait à déclarer forfait, le match se déroulerait entre les 2 équipes restantes. Si 2 équipes sont forfaits pour un même match, la 3^{ème} équipe sera automatiquement déclarée vainqueur du match.

Le forfait d'une équipe entraînera une pénalité financière (voir 9 SANCTION FINANCIERE A L'ISSUE D'UN MATCH).

8.7 Sanction suite à un Carton jaune ou rouge

Un joueur ayant cumulé 3 cartons jaunes au cours de la saison, sera suspendu pour le match suivant l'attribution de son 3e carton jaune. Dans le cas d'un joueur qui serait aussi coach les compteurs de cartons sont bien distincts.

Un joueur ayant reçu un carton rouge sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

Tout carton distribué après le coup de sifflet final annonçant la fin du match, sera rouge et le joueur l'ayant reçu sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

Tout carton rouge adressé lors d'un match pourra être examiné par une commission de la FKBF qui pourra ou non étendre la sanction au-delà d'un match de suspension.

9. SANCTION FINANCIERE A L'ISSUE D'UN MATCH

Le club lié à une équipe forfait sera soumis à une amende de 20 euros.

Si une équipe enchaîne plusieurs forfaits dans la 1^{ère} phase du championnat, la FKBF se réserve le droit de disqualifier cette équipe pour la 2^{ème} phase.

10. RECLAMATIONS, LITIGES

Toutes réclamations et/ou litiges devra être transmis au bureau fédéral moins de 48 heures après la fin du match concerné. Ils seront réglés par le bureau fédéral au cas par cas.

11. NON PREVUS

Les cas non prévus par ce présent règlement sont de la compétence du bureau fédéral.

Annexe A : Formule 3 périodes gagnantes de 13 points

Chaque période se termine lorsqu'au moins une équipe a marqué 13 points.

Pour gagner le match une équipe doit gagner 3 périodes :

- Lorsqu'une ou deux équipes atteignent le score de 11, l'équipe ayant le moins de points se retire du terrain et les deux autres équipes terminent la période en gardant le même score.
- Celle des deux ayant le moins de points reprend le ballon au centre du terrain pour une remise en jeu, si les deux équipes sont à 11 points, un tirage au sort est effectué par l'arbitre adjoint. La première équipe qui atteint 13 points remporte la période.

Au début de chaque période, le pointage est remis à 0 pour les trois équipes.

Lorsqu'une des équipes remporte 3 périodes, l'équipe qui termine en second sera celle qui aura remporté le plus de périodes. Si les deux autres équipes ont remporté le même nombre de période, il y aura prolongation de 5 points pour déterminer laquelle termine deuxième.

Points de classement pour un championnat :

- 1^{ère} place - 10 points, 2^{ème} place - 6 points, 3^{ème} place - 2 points, forfait - 0 points
- 1 point par période gagnée
- Chaque équipe a au départ de chaque match 5 points d'esprit sportif. Elle peut perdre tout ou partie de ces points au cours du match.

Annexe B : Formule du championnat

Championnat féminin :

- Pour la Saison 2014-2015

1ère phase :

Deux poules brassées ou chaque équipe joue 3 matchs.

L'ensemble des matchs de cette phase se joueront sur 6 journées.

Tirage protégé : le 1^{er} et le 2^{ème} de la division 1 de l'année passée sont dans deux poules séparées.

2ème phase :

Le titre de champion de France se jouera entre 7 équipes dans la division 1. Ces 7 équipes seront qualifiées de la manière suivante :

- Equipes ayant terminé en 1ère position des poules de la phase 1.
- Equipes ayant terminé en 2ème position des poules de la phase 1.
- Equipes ayant terminé en 3ème position des poules de la phase 1.
- Du vainqueur d'un match opposant les équipes ayant terminées en 4ème position des poules de la phase 1. Pour gagner ce match, le vainqueur devra gagner 2 périodes de 12 points.

Les équipes non qualifiées pour la « division 1 » joueront quant à elles d'autres matchs dont la formule n'a pas encore été validée.

Cette formule sera validée avant le début de la phase 2, une fois connu le nombre d'équipes inscrites pour cette 2ème phase (hors division 1). En effet, des équipes n'ayant pas participé à la phase 1 peuvent s'inscrire à la phase 2.

Championnat masculin :

- Pour la Saison 2014-2015

Division 1 Masculine

7 équipes jouent dans cette division. Chaque équipe joue 9 matchs et affronte chacune des autres équipes à 3 reprises. Le vainqueur de cette division sera déclaré champion de France.

Division 2 Masculine

1ère phase :

2 poules brassées ou chaque équipe joue 3 matchs.

L'ensemble des matchs de cette phase se joueront sur 6 journées.

2ème phase :

Le titre de champion de la division 2 se jouera entre 7 équipes dans la division 2. Ces 7 équipes seront qualifiées de la manière suivante :

- Equipes ayant terminé en 1ère position des poules de la phase 1.
- Equipes ayant terminé en 2ème position des poules de la phase 1.
- Equipes ayant terminé en 3ème position des poules de la phase 1.
- Du vainqueur d'un match opposant les équipes ayant terminées en 4ème position des poules de la phase 1. Pour gagner ce match, le vainqueur devra gagner 2 périodes de 12 points.

Les équipes non qualifiées pour la « division 2 » joueront quant à elles d'autres matchs dont la formule n'a pas encore été validée.

Cette formule sera validée avant le début de la phase 2, une fois connu le nombre d'équipes inscrites pour cette 2ème phase (hors division 1). En effet, des équipes n'ayant pas participé à la phase 1 peuvent s'inscrire à la phase 2.

- Pour la Saison 2015-2016
- En fin de saison, l'équipe classée dernière de la division 1 (Saison 2014-2015) sera reléguée.
- L'équipe classée 6ème affrontera les équipes classées 2 et 3 de la poule haute de la division 2 (Saison 2014-2015).
- Le champion de la division 2 (Saison 2014-2015) accède à la division 1.
- En cas de non réinscription d'une équipe de division 1 pour l'année suivante, l'équipe reléguée (Saison 2014-2015) sera maintenue (Saison 2015-2016) en division 1.

Attention, les points ci-dessus pourront ne pas être pris en compte suite à la réglementation suivante à propos de la future « division 1 » :

- Un club ne pourra engager plus de 2 équipes dans la dans la « division 1 ».

Si cette limitation venait à être dépassée suites aux classements des équipes dans les différents championnats, les règles suivantes ont été élaborées :

- Deux équipes du même club se maintiennent en D1. Si une troisième équipe de ce club est championne de D2, l'équipe classée 2ème de D2 monte automatiquement en D1 et un barrage a lieu entre l'avant-dernier de la D1 et les 3 et 4èmes de D2.
 - Exception : si l'équipe 3ème de D2 a 2 équipes de son club présentes la saison suivante en D1, l'avant-dernier est maintenu en D1 (pas de barrage).
- Deux équipes du même club se maintiennent en D1. Si une troisième termine 2ème ou 3ème de D2 (par ex 2ème), un barrage aura lieu entre l'avant-dernier de D1, les 3 et 4èmes de D2.
 - Exception : Si l'équipe 3ème de D2 a 2 équipes de son club maintenu en D1, l'avant-dernier de D1 se maintient (pas de barrage).
- Une équipe d'un club se maintient en D1. Une équipe de ce même club est 1er de D2, une autre 2 ou 3ème (par ex 2ème). Un match de barrage aura lieu entre l'avant-dernier de D1 et les 3 et 4ème de D2.
 - Exception : Si l'équipe 3 a déjà 2 équipes de son club maintenus en D1, il n'y aura pas de barrage et l'avant-dernier de D1 sera maintenu.
- Une équipe d'un club se maintient en D1. Deux équipes de ce même club terminent en 2 et 3ème position de D2. Le match de barrage opposera l'avant-dernier de D1, et les 2 et 4ème de D2.
 - Exception : Si le 2ème de D2 n'a pas à jouer de match, l'avant-dernier de D1 est maintenu (pas de barrage).
- Une équipe d'un club se maintient en D1. Une équipe de ce même club est avant-dernier de D1 et une autre du même club est 1er de D2. Un match de barrage aura lieu entre les 2, 3 et 4èmes de D2.
 - Exception : Si les 2 et 3ème de D2 ne peuvent jouer ce match (car 2 équipes de leur club maintenus en D1), l'avant-dernier de D1 est maintenu (pas de barrage).

Si des cas non traités par ces règles venaient à se produire, le bureau de la FKBF prendrait une décision.

Annexe C : Calendrier prévisionnel

Voici un calendrier **prévisionnel** pour les championnats Saison 2014-2015.

Date	Lieu
1ère phase	
12 Octobre	Berric
19 Octobre	Le Mans
16 Novembre	Nantes
23 Novembre	Angers
7 Décembre	Rennes
14 Décembre	Ponts-de-Cé

Toutes les équipes inscrites aux championnats masculin et féminin sont susceptibles de jouer à ces dates, mais il est possible que certaines équipes soient exemptes certaines journées.

Le tirage au sort du calendrier des matchs sera effectué avant le championnat, une fois toutes les équipes inscrites connues.

Il n'est pas exclu que d'autre(s) date(s) soit rajoutée(s) en fonction des formules de championnat adoptées.

Annexe D : critères en cas d'égalité

En cas d'égalité de points, les critères utilisés pour départager les équipes sont :

1. Le nombre de parties gagnées
2. Le nombre de 2^{èmes} places
3. Le nombre de points d'esprit sportif
4. Nombre de points de classement obtenus dans les matchs où les équipes à égalité se sont affrontées
5. Nombre de périodes gagnées sur le championnat
6. Nombre de périodes gagnées dans les matchs où les équipes à égalité se sont affrontées

Si à ce stade l'égalité persiste, la commission championnat de la FKBF prendrait une décision pour départager les deux équipes.